Déploiement de force à Wissous (91) pour retirer les armes de la Police Municipale

30/05/2018 à 20h44

Ce jour, le mercredi 30 mai, aux environs de 15 heures, c'est un déploiement de force spectaculaire qui a eu lieu dans l'Essonne, dans la Ville de Wissous.

Non, nul attentat, nulle attaque de banque.

La Police Nationale – une bonne dizaine d'effectifs en tenue – dont certains carrément en appui avec des fusils d'assault HK G36 – sont venus récupérer les armes de la Police Municipale. Le Préfet avait, dernièrement, très illégitimement privé, les Policiers Municipaux de leurs armes, après l'affaire opposant le maire et les gens du voyage.

Il y avait également, une équipe de la BAC à quelques dizaines de mètres en appui.

En effet, l'arrêté de la précédente Préfète, qui abrogeait la détention d'armes par la commune de Wissous, notifié le 21 avril dernier, prévoyait **la restitution des armes sous 3 mois**.

Pourquoi un tel empressement et un tel déploiement de force ?

Par ailleurs, la même Préfete se voyait muter – de manière surprise pour nombre d'élus – quelques jours plus tard, en Corse du Sud, sur proposition du Ministre.

Rien ne justifiait donc un tel déploiement de force, dont on pourrait ironiquement se demander également si des « snipers » ne fussent pas planqués sur les toits. Et pourquoi pas un

hélicoptère tant qu’on y est ?

Curiosité aussi, alors que nous évoquions il y a quelques jours seulement, les carences en effectifs de la Police Nationale dans l’Essonne.

Une chose est sûre, le mouvement se poursuit : les Policiers Municipaux, désarmés de manière illégitime, poursuivent leurs droits de retrait. Sans arme, ils ne peuvent ni assurer leur propre sécurité, ni celle des citoyens.

Les demandes d’intervention sont systématiquement répercutées vers le commissariat de police nationale de Massy. Si les appels et demandes des habitants de Wissous ne sont pas satisfaites, ils doivent demander des comptes au Préfet représentant l’Etat, qui leur a retiré leur police municipale efficace.

L’Etat commet ici une nouvelle faute, qui sera mise au crédit du recours mené par le SDPM contre ces décisions iniques ; une affaire rocambolesque, indigne d’un Etat Républicain.

www.sdpm.net